



TERMES DE REFERENCE

1. CONTEXTE

Le projet « Initiative mondiale contre l'impunité pour les crimes internationaux et les violations graves des droits humains : Obtenir justice », co-financé par l'Union européenne, vise à contribuer à une justice globale et à la mise en œuvre, dans le monde entier, du principe de responsabilité pour les crimes internationaux et les violations les plus graves des droits humains.

Les services de consultance à fournir dans le cadre de ce contrat soutiendront les efforts de TRIAL International dans la lutte contre l'impunité des crimes internationaux (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre, torture, disparitions forcées et agression) par le biais de la compétence extraterritoriale et universelle. Afin de contribuer à une meilleure compréhension des systèmes nationaux et de soutenir la prise de décision stratégique liée au contentieux des affaires basées sur la compétence extraterritoriale et universelle, TRIAL International cherche à mener une recherche sur le cadre juridique actuel et la pratique pertinents pour la compétence extraterritoriale et universelle au Sénégal. Cette consultance vise à rédiger et à publier un rapport qui fournira aux praticien·ne·s du droit et aux acteurs·actrices de la société civile une analyse approfondie et des conseils sur le droit et la pratique applicables à la compétence extraterritoriale et universelle au Sénégal. Ce rapport fera partie de la série de publications [Universal Jurisdiction Law and Practice Briefing Papers](#).

2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

Les objectifs de ce contrat sont :

- 1) Collecter des informations, par le biais de recherches et d'entretiens, sur le cadre juridique applicable aux crimes internationaux qui pourraient être poursuivis sur la base de la compétence extraterritoriale et universelle au Sénégal ;
- 2) Collecter des informations, par le biais de recherches et d'entretiens, sur la pratique et la jurisprudence directement liées ou applicables à la compétence extraterritoriale et universelle au Sénégal ;
- 3) Analyser et compiler les informations recueillies ;
- 4) Rédiger un rapport.

Les résultats à atteindre par le/la consultant·e sont :

- 1) Un calendrier de travail, des questions de recherche, une méthodologie et des outils, tels que des questionnaires, sont élaborés, discutés avec TRIAL International et finalisés suite aux retours de l'organisation ;
- 2) Une liste de praticien·e·s/expert·e·s et d'organisations/institutions concerné·e·s est dressée ;
- 3) Le contact avec les acteurs concernés, qui pourraient contribuer à la recherche par le biais d'entretiens ou de partenariats, est établi et maintenu pour la conduite de la recherche, et des formulaires de consentement et/ou des MoUs sont rédigés afin de mener des entretiens et d'établir des partenariats ;
- 4) Des recherches et des entretiens sont menés ;
- 5) Les sources de la recherche sont compilées sous une forme numérique sécurisée ;
- 6) Un projet de rapport, qui respecte un minimum de 15'000 et un maximum de 20'000 mots, est rédigé, en français, dans un format convenu avec TRIAL International ;
- 7) Une version finale est produite en intégrant les modifications apportées par TRIAL International.